

DEPARTEMENT
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

113/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires

Travaux de rénovation – 7 Rue du Paradis

Prolongation de l'arrêté n° 892/2024 du 24/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu la demande de l'entreprise NICOLAS SICAULT – 13 B route de Neuvy – 41300 THEILLAY pour prolonger l'arrêté n° 892/2024;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les dates des travaux à l'article n° 1 de l'arrêté n° 892/2024 du 24/12/2024 afin que l'entreprise NICOLAS SICAULT puisse terminer ses travaux ;

Considérant qu'il est nécessaire de règlementer le stationnement et la circulation afin de permettre des travaux de rénovation, 7 Rue du Paradis, du samedi 1^{er} mars 2025 au dimanche 30 avril 2025 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

Article 1 : La date de fin de l'arrêté stipulée à l'article n° 1 de l'arrêté n° 892/2024 est prolongée du samedi 1^{er} mars 2025 au dimanche 30 avril 2025 ;

Les autres prescriptions de l'arrêté sont maintenues ;

Article 2 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 14 février 2025

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **1 7 FEV. 2025**

Date de mise en ligne sur le site internet : **1 8 FEV 2025**

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,

Philippe SEGUIN

